**OUVERTURE** 

09-07-089

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

#### **DU 13 JUILLET 2009**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce treizième jour de juillet, de l'an deux mille neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS: René Martineau Maire

Conseiller (1) Léopold Larouche Jocelyne Lefebvre Conseillère (2) Jean-Marc Albert Conseiller (3) Jocelyne Wheelhouse Conseillère (4) Conseiller (5) Claude Hardy Luc St-Pierre Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

**ADOPTÉE** 

#### 09-07-090 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2009

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2009, soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

#### DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

#### INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

#### INFORMATIONS AVEC DÉCISION

#### JEUNESSE J'ÉCOUTE – AIDE FINANCIÈRE

Le conseil ne peut donner suite à la demande d'aide financière de *Jeunesse J'écoute* parce qu'il ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes et parce que nous investissons localement auprès du comité des jeunes *Kasuäl*.

#### **COMPTES-RENDUS**

## COMPTE-RENDU DU MAIRE sur la dernière rencontre à la MRC d'Abitibi :

Le maire nous informe que le 10 juin dernier, il y a eu une présentation de trois intervenants de la Caisse Populaire d'Amos, soit : messieurs Roch Ouellet, Luc Cloutier et André Talbot concernant le projet de fusion des caisses de Barraute, La Corne, St-Marc, Landrienne et de Senneterre avec la Caisse populaire de la Vallée de l'Or.

#### COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 8 juin au 13 juillet 2009.

#### **URBANISME**

# 09-07-091 NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC

D'ABITIBI.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales stipule que les MRC ont compétences à l'égard des cours d'eau présents sur leur territoire et qu'elles peuvent adopter un règlement pour régir les matières relatives à l'écoulement des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a adopté un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales permet aux MRC de confier l'application de ce règlement aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a adopté le « Règlement ayant pour effet de confier aux municipalités diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi »;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Albert, appuyé par Madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu de nommer Monsieur Mario Guévin comme personne désignée pour l'application du « Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » dans la municipalité de La Motte.

#### **ADOPTÉE**

#### 09-07-092 **AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE HLM**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy d'autoriser les travaux de réfection de la toiture du HLM et de participer à 10 % des coûts estimés à vingt-quatre mille dollars (24 000 \$).

#### **ADOPTÉE**

#### 09-07-093 **RÉPARATION CAMION AUTOPOMPE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'autoriser les réparations du camion autopompe pour une somme d'environ sept milles dollars (7000 \$).

#### **ADOPTÉE**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

#### **FINANCES ET ADMINISTRATION**

#### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2009.

#### 09-07-094 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les comptes du mois de juin 2009, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent vingt-cinq mille quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-trois sous. (125 087.83 \$)

**ADOPTÉE** 

#### 09-07-095 ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE POUR LE CAMP DE JOUR

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'autoriser l'engagement de madame Carole Gamache à titre d'animatrice pour le camp de jour en remplacement de madame Andréanne Boulanger qui a retiré sa candidature et ce, aux mêmes conditions salariales.

**ADOPTÉE** 

## 09-07-096 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 15 août 2009;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin St-Luc côté Est;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin St-Luc pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement;
- -Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
- une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules;
- Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.

- -Système de communication (radio) mis à la disposition des personnes dans les kiosques;
- -Lumières clignotantes installées près des kiosques pour qu'elles soient bien visibles.

#### POUR CES MOTIFS:

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin St-Luc côté Est et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

#### **ADOPTÉE**

#### 09-07-097

#### DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE ET SUR LE CHEMIN DU QUAI POUR LA ROUTE DU TERROIR

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 15 août 2009

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant entre autres sur le chemin du Lac La Motte et le chemin du Quai;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin du Lac La Motte pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière;

#### POUR CES MOTIFS:

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'appuyer la demande de fermeture du chemin du Lac La Motte et du chemin du Quai.

#### **ADOPTÉE**

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

#### **CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

#### 09-07-098 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Luc St-Pierre, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 20h32.

ADOPTÉE		
Directrice générale et Secrétaire-trésorière	Maire	

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

09-07-092 09-07-093 09-07-094 09-07-095

Signé ce vingtième jour de juillet de l'an deux mille neuf